

CAMPAGNE

TPE

**DÉTAILLANT
HABILLEMENT**

Fédération
Commerce
Services

la cgt

**Pour mes droits,
pour mon salaire
et mes conditions de travail**

du 25 novembre au 9 décembre 2024





**POURQUOI
ADHÉRER**

À LA CGT ?

Vous travaillez dans le commerce, l'hôtellerie/restauration ou dans une entreprise de services d'une des 49 branches professionnelles couvertes par notre Fédération ?

ÉLECTIONS TPE

Votre choix compte : Votez CGT !

Salarié·e·s détaillant habillement que vous soyez salarié·e d'une grande enseigne, d'une petite, ou même d'une franchise vous avez tous les mêmes droits : **le premier est celui de vous syndiquer.**

Vous travaillez au sein d'une entreprise comptant moins de 11 salariés du secteur privé comme les salons de coiffure, l'esthétique, la restauration rapide, la chaussure, etc... Pendant la période allant du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous êtes convié·e à participer aux élections professionnelles pour choisir l'organisation qui vous représentera. Ces élections auront un impact significatif, car elles détermineront la représentativité des syndicats à différents niveaux, que ce soit nationalement, au sein des branches d'activité ou localement.

Les résultats de ce scrutin influenceront également la composition des instances telles que les conseils prud'hommes et les commissions régionales, qui traitent des questions essentielles liées au travail, telles que l'emploi, la formation, les conditions de travail, et bien d'autres encore. Bien que ces élections puissent sembler éloignées de vos préoccupations quotidiennes, elles revêtent une importance capitale pour l'évolution de vos droits et garanties collectives.

Dans ce contexte, la CGT se présente comme un allié de choix, prête à vous soutenir dans les moments difficiles que vous traversez. Forte de sa position en tant que première organisation syndicale des salariés des très petites entreprises lors des scrutins précédents, la CGT reste à l'écoute de vos besoins et aspirations. En votant pour la CGT, vous contribuez à renforcer votre voix collective, et ensemble, nous pouvons œuvrer pour un monde plus juste, solidaire et respectueux de l'environnement.

1 LES SALARIÉS

Le nombre de salariés au 31/12/22 est de 66 300 salariés.

11 710 entreprises sans salarié et 16 050 entreprises avec salariés.

Répartition des salariés selon leur statut : - 85% employés – 7% agents de maîtrise – 8% cadres.

Une branche jeune et plus jeune que la moyenne nationale car 43% des salariés ont moins de 30 ans.

8 salariés sur 10 sont des femmes employées soit 82% pour 18% d'hommes et 65% de femmes cadres pour 35% d'hommes.

75% des salariés de la branche sont en CDI dont 72% d'employés, 92% de cadres

14% des salariés de la branche sont en CDD dont 15% d'employés, 1% de cadres

13% en alternance dont 10,7% en contrat d'apprentissage et 0,3% en contrat de professionnalisation.

Le temps de travail des salariés est à 72% à temps plein pour 28% à temps partiel.

Moins d'un cinquième des salariés sont présents depuis 10 ans ou plus dans leur structure mais 64% des salariés ont moins de 4 ans d'ancienneté.

Le turnover de la branche est de +7%.

2 LES ACCORDS DE BRANCHE

Les accords de branches entrés en vigueur en 2021

Accord du 19 octobre 2021 relatif au régime de prévoyance collectif.

Objet : cet accord se substitue à l'accord du 9 octobre 2015 et à ses avenants successifs et met en oeuvre une nouvelle recommandation quinquennale (assureurs recommandés : MUTEX et OCIRP) à effet du 1er janvier 2022.

Accord du 19 octobre 2021 relatif au régime de remboursement de frais de santé collectif.

Objet : cet accord se substitue à l'accord du 4 novembre 2015 et à ses avenants successifs et met en oeuvre une nouvelle recommandation quinquennale (assureurs recommandés : AESIO et Harmonie Mutuelle) à effet du 1er janvier 2022.

Les accords de branche conclus en 2022

Accord du 14 juin 2022 relatif au droit syndical et à l'indemnisation des négociateurs participant aux instances paritaires.

Objet : cet accord a pour objet d'unifier et de clarifier les sources conventionnelles en vigueur en fixant un dispositif de référence et des règles transverses à toutes les instances paritaires s'agissant de l'indemnisation des négociateurs participant aux instances paritaires de la convention collective.

Avenant n° 27 du 19 septembre 2023 (à l'extension)
Rémunérations minima garanties des employés et des agents de maîtrise et cadres.

Données clés 2022

- 16 050 entreprises employeuses (16300 en 2021)
- 94% de très petites entreprises (moins de 10 salariés)
- 19950 établissements employeurs (20250 en 2021)
- 66 300 salariés au 31/12/22 (64200 en 2021)
- 81% de femmes
- 75% de salariés en CDI
- 72% à temps plein
- 11% en alternance



Connais-tu tes droits ?



Salarié·e·s détaillant habillement

Ensemble, revendiquons :

- * Un salaire minimum à 2000 euros dès l'embauche
- * La reconnaissance et la valorisation des qualifications
- * Un 13^{ème} mois pour tous
- * La reconnaissance de la pénibilité
- * Des embauches à temps plein

La CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent vos métiers.

Voter la CGT c'est la garantie d'un syndicalisme engagé autour de militants qui ne ménagent pas leurs efforts pour régler les problèmes quotidiens et rassembler sur les grandes causes.



www.respecgt.fr
www.commerce.cgt.fr

[CGT Commerce et services](#) [@CGT_Commerce](#) [@cgt_commerce](#) [@cgt_commerce_et_services](#)

Adhérez à la CGT !



Formulaire d'adhésion

Vous aussi, engagez-vous dans la bataille pour préserver nos acquis et obtenir de nouvelles conquêtes sociales !

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Situation professionnelle : ☐ Actif·ve ☐ Retrait·e ☐ Privé·e d'emploi

Catégorie : ☐ Ouvrier·ère ☐ Employé·e ☐ Technicien·ne ☐ Agent·e de maîtrise ☐ Ingénieur·e ☐ Cadre

☐ Autre :

Entreprise :

Adresse : Code postal : Ville :

Bulletin d'adhésion à renvoyer à

Fédération CGT Commerce, Distribution et Services – Case 425 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
fd.commerce.services@cgt.fr - 01 55 82 76 79